

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

DEPARTEMENT  
DES  
PYRENEES-  
ATLANTIQUES



MAIRIE D'AUSSEVIELLE



Membres en exercice : 14  
Membres présents : 9  
Membres votants : 14  
Date convocation : 20/04/2023  
Affiché le 21/04/2023  
Dépôt en préfecture le 25/04/2023  
Publication le 25/04/2023

L'an deux mille vingt-trois le vingt-quatre avril à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'AUSSEVIELLE se sont réunis sous la présidence de Monsieur LOCATELLI Jacques, Maire.

**Etaient présents** : MM. (Mmes), ANDRE David, CATEL Cécile, FERNANDEZ Fanny, FRANCO Alain, LARRAZET Pierre, RENAUDON Vincent, REOLON Sébastien.

**Etaient absents** : MM. (Mmes) CASTRO Philippe qui a donné procuration à M. LARRAZET Pierre, Mme DELAGE Sandrine qui a donné procuration à Mme CATEL Cécile, M. LOPES Henri qui a donné procuration à Mme DESPEAUX Eveline, M. ROYER Francis qui a donné procuration à M. LOCATELLI Jacques, Mme ZALDUENDO Audrey qui a donné procuration à M. ANDRE David.

**Secrétaire de séance** : Mme Eveline DESPEAUX

Monsieur le Maire ouvre la séance et aborde les questions à l'ordre du jour :

Ordre du jour :

1. Demande d'ouverture d'un crédit court terme.
2. Informations et questions diverses.

**DELIBERATION N° 1 DU 24 AVRIL 2023**  
**DEMANDE D'OUVERTURE D'UN CREDIT COURT TERME**

Monsieur le Maire indique que les travaux de rénovation énergétique du groupe scolaire et de la mairie ont pris du retard concernant le lot relatif à la couverture qui n'avait pas reçu d'offres lors du lancement du marché. C'est désormais chose faite puisqu'une entreprise a enfin remis une offre qui a été acceptée.

De ce fait, la plus grosse partie des subventions n'a pu être versée. Celles-ci sont effectivement versées à la collectivité à partir de l'achèvement complet des travaux et après le paiement de l'ensemble des factures correspondantes, certifié par le comptable public.

Pour faire face à cet intervalle temps, et pour ne pas mettre à mal la trésorerie communale, il convient de solliciter l'ouverture d'un Crédit court terme.

Le Crédit Agricole nous permet de répondre à ce besoin par un prêt dont les caractéristiques sont les suivantes :

- montant de l'emprunt : 90 000 €
- objet : refinancement subventions
- durée : 24 mois
- taux : taux fixe proportionnel annuel
- paiement des intérêts : remboursement trimestriel des intérêts
- remboursement du capital : in fine (ou avant terme si disponibilité financière)
- valeur de l'index de référence : 3,91 %
- frais de dossier : 300 €
- catégorie Gissler du prêt proposé : 1A
- TEG : 4,1431 %

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTÉ** la proposition d'ouverture d'un crédit court terme auprès du Crédit Agricole, présentée par le Maire,
- **CHARGE** le Maire d'accomplir toutes les formalités à intervenir.

### QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

\* Le 9 juin 2023, le conseil municipal devra obligatoirement se réunir pour procéder à la désignation des 3 délégués titulaires et suppléants pour les élections sénatoriales.

\* Le 24 septembre 2023, auront lieu les élections sénatoriales.

\* Monsieur le Maire détaille le compte-rendu de l'assemblée générale de l'ACCA qui s'est déroulée récemment. Le 20 mai prochain, une assemblée générale extraordinaire sera organisée.

\* Achat d'un bar par l'association Aussevielle Animation.

\* Vendre les grandes tables en bois.

\* Prochaine étape : les fêtes du village.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à dix-neuf heures.

La présente séance du 24 avril 2023 contient 1 délibération qui a été reçue au contrôle de légalité et affichée le 25 avril 2023.

La secrétaire de séance,

Eveline DESPEAUX



Le Maire,

Jacques LOCATELLI